

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Eure



Déclaration de projet « usine de teillage de lin » emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Boisemont (commune nouvelle de Frenelles-en-Vexin)

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L 153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

La CDPENAF émet, en l'absence de SCOT applicable, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme lorsque ceux-ci prévoient d'ouvrir à l'urbanisation des terrains classés en zones naturelles, agricoles ou forestières en application des articles L 142-4 et L 142-5 du code de l'urbanisme.

Lors de sa séance du 17 septembre 2020, la commission a émis un avis favorable sur la création d'une zone Ui nécessaire au projet « usine de teillage de lin » du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Boisemont.

Le président de séance,

Le directeur départemental adjoint
des territoires et de la mer de l'Eure

Rik Vandererven